

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:28851-2012:TEXT:FR:HTML>

**F-Gif-sur-Yvette: Équipements de laboratoire, d'optique et de précision (excepté les lunettes)
2012/S 18-028851**

Avis de marché

Fournitures

Directive 2004/18/CE

Section I: Pouvoir adjudicateur

I.1) **Nom, adresses et point(s) de contact**

Synchrotron soleil
l'Orme des Merisiers, BP 48 - Saint-Aubin
À l'attention de: Aurélia Desport
91192 Gif-sur-Yvette
FRANCE
Téléphone: +33 169359509
E-mail: aurelia.desport@synchrotron-soleil.fr
Fax: +33 169359457

Adresse(s) internet:

Adresse générale du pouvoir adjudicateur: <http://synchrotron-soleil.fr>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées: auprès du ou des points de contact susmentionnés

I.2) **Type de pouvoir adjudicateur**

Autre: Société civile

I.3) **Activité principale**

Autre: Recherche

I.4) **Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs**

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs: non

Section II: Objet du marché

II.1) **Description**

II.1.1) **Intitulé attribué au contrat par le pouvoir adjudicateur:**

Fourniture d'un ensemble de 2 miroirs permettant la rejection d'harmoniques pour la ligne ROCK.

II.1.2) **Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation**

Fournitures

Achat

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services: Synchrotron Soleil.

L'Orme des Merisiers.
91190 Saint-Aubin
Code NUTS FR10

II.1.3) **Information sur le marché public, l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique**

II.1.4) **Information sur l'accord-cadre**

II.1.5) **Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions**

Soleil est une source de rayonnement synchrotron de très forte brillance, localisée sur le plateau de Saclay (Essonne). Les lignes de lumières construites ou en cours de construction sont conçus pour exploiter le faisceau de photons émis par cette source. La ligne de lumière ROCK (acronyme de rocking optics for chemical kinetics) est une ligne de spectroscopie d'absorption des rayons X à résolution temporelle de quelques dizaines de millisecondes. La gamme d'énergie dans laquelle la ligne ROCK travaillera est comprise entre 4 et 40 keV. Sa source est un aimant de courbure. Elle sera optimisée pour l'étude en fonctionnement de catalyseurs et batteries.

Ce marché concerne la conception, fabrication, tests et livraison d'un ensemble de 2 miroirs permettant la rejection d'harmoniques. Il consistera soit en lot compact avec une seule enceinte à vide abritant les 2 miroirs (lot 1) soit en lot dans lequel les 2 miroirs sont dans 2 enceintes à vide distinctes (lot 2).

II.1.6) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

38000000

II.1.7) **Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)**

II.1.8) **Lots**

Division en lots: oui

Il est possible de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots

II.1.9) **Variantes**

Des variantes seront prises en considération: oui

II.2) **Quantité ou étendue du marché**

II.2.1) **Quantité ou étendue globale:**

Fourniture d'un ensemble de 2 miroirs permettant la rejection d'harmoniques pour la ligne ROCK.

II.2.2) **Information sur les options**

II.2.3) **Reconduction**

II.3) **Durée du marché ou délai d'exécution des travaux**

Information sur les lots

Lot n°: 1

Intitulé: Fourniture d'une enceinte à vide abritant 2 miroirs

1) **Description succincte**

Il s'agit de deux miroirs plans à incidence variable par rapport au faisceau de photons avec le premier miroir est refroidi à l'eau. Le marché de ce lot comprend outre les optiques, le système de positionnement mécanique nécessaire pour placer avec précision les miroirs dans le faisceau, ainsi que le refroidisseur et l'enceinte à vide.

2) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

38000000

3) **Quantité ou étendue**

Fourniture d'une enceinte à vide abritant deux miroirs.

4) **Durée du marché ou dates de début/d'achèvement**

5) **Information complémentaire sur les lots**

Lot n°: 2

Intitulé: Fourniture de 2 miroirs dans 2 enceintes à vide distinctes

1) **Description succincte**

Il s'agit d'un premier miroir plan à incidence variable par rapport au faisceau de photons refroidi à l'eau et abrité dans une enceinte à vide et d'un second miroir à courbure cylindrique à incidence variable abrité dans une autre enceinte à vide. Le marché de ce lot comprend outre les optiques, les deux systèmes de positionnement mécanique nécessaire pour placer avec précision les miroirs dans le faisceau, ainsi que le refroidisseur du premier miroir et le courbeur du second miroir et les 2 enceintes à vide.

2) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

38000000

3) **Quantité ou étendue**

Fourniture de deux miroirs dans 2 enceintes à vide distinctes.

4) **Durée du marché ou dates de début/d'achèvement**

5) **Information complémentaire sur les lots**

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) **Conditions relatives au contrat**

III.1.1) **Cautionnement et garanties exigés:**

III.1.2) **Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent:**

Le marché est financé sur fonds propres.

Règlement à 30 jours fin de mois à la date d'émission de la facture après livraison ou exécution, à condition que soleil soit satisfait de la prestation.

III.1.3) **Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché:**

Pour l'attribution du marché, soleil impose que le groupement momentané d'entreprises soit un groupement solidaire ou un groupement conjoint avec solidarité du mandataire. Le groupement retenu sera contraint de revêtir cette forme.

Il est interdit de cumuler les candidatures:

— en tant que candidat individuel et en tant que membre d'un ou plusieurs groupements, y compris en tant que mandataire,

— en tant que membre d'un groupement et mandataire d'un autre.

Le groupement fournira la lettre d'habilitation du mandataire établie par ses co-traitants ainsi que, pour chacun des cotraitants, l'ensemble des pièces demandées au § III.2) ci-dessous.

III.1.4) **Autres conditions particulières**

L'exécution du marché est soumise à des conditions particulières: oui

description de ces conditions: Les conditions particulières figureront au dossier de consultation.

III.2) **Conditions de participation**

III.2.1) **Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Les candidats relevant de l'Union européenne fourniront:

Les formulaires DC1, DC2, DC6 et DC7 ou tous documents équivalents accompagnés des justificatifs suivants:

- un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (extrait K bis) ou équivalent,
- les attestations de déclaration et de paiement des impôts, taxes et cotisations sociales permettant de justifier la situation de l'entreprise au 31 décembre de l'année précédente. Celles-ci devront comporter la mention "copie certifiée conforme à l'original" ainsi que la date et la signature d'un représentant légal de l'entreprise,
- Une lettre de candidature signée d'un représentant légal de l'entreprise ou de son délégataire (délégation de pouvoirs à fournir),
- Pour les candidats appartenant à un groupe, une attestation certifiant de leur autonomie commerciale et de leur situation de concurrence vis à vis des autres entreprises du groupe,
- La copie du ou des jugements prononcés si la société est en redressement judiciaire.

Ainsi qu'une attestation sur l'honneur certifiant:

- qu'il n'est pas en état de liquidation judiciaire ou de faillite personnelle ou qu'il ne fait pas l'objet d'une procédure équivalente à l'étranger,
- que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L.1221-10, L.3243-2, L.3243-4 et R.3243-1 du Code du travail et qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées,
- qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction pénale ou disciplinaire de participer à une procédure de passation de marché initiée par une collectivité publique ou une entreprise contrôlée par une collectivité publique (article 50 de la loi n°52-401 du 14.4.1952 modifié par l'article 56 de la loi n°78-753 du 17.7.1978).

Les candidats ne relevant pas de l'Union européenne fourniront:

- la liste de documents et l'attestation sur l'honneur mentionnés ci-dessus,
- s'ils produisent une lettre justifiant de la non-présentation des documents, ils fourniront en outre, une déclaration faite devant une autorité administrative ou judiciaire de l'Etat dont ils ressortent.

Ces formulaires sont disponibles sur le site internet du Ministère de l'économie et des finances:

http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/daj_dc.htm

III.2.2) **Capacité économique et financière**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: — Le candidat joindra au dossier de candidature une déclaration relative au chiffre d'affaires consolidé sur les prestations réalisées au cours des 3 derniers exercices,

- Le candidat devra fournir une preuve d'une assurance en cours de validité pour les risques professionnels,
 - Si le candidat recourt à la sous-traitance, il doit produire les mêmes documents concernant ce sous-traitant.
- En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce sous-traitant pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de ce sous-traitant.

III.2.3) **Capacité technique**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:

Les candidats fourniront:

- leurs références professionnelles dans le domaine concerné en indiquant pour chaque marché: le nom du client, ses coordonnées, la date du marché, le montant, le lieu d'exécution, les moyens mis en œuvre,
- la liste des moyens humains et techniques dont ils disposent,
- leur niveau de certification,
- les références des sous-traitants avec lesquels ils travaillent régulièrement.

III.2.4) **Informations sur les marchés réservés**

III.3) **Conditions propres aux marchés de services**

III.3.1) **Information relative à la profession**

III.3.2) **Membres du personnel responsables de l'exécution du service**

Section IV: Procédure

IV.1) **Type de procédure**

IV.1.1) **Type de procédure**

Restreinte

IV.1.2) **Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer**

Nombre minimal envisagé 3: et nombre maximal 7

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats: Il est précisé que, dans l'hypothèse où le nombre de candidatures répondant aux critères de sélections seraient inférieur à 3, soleil se réserve la possibilité de poursuivre la procédure de passation du marché. Le nombre maximal de candidats admis à participer à l'appel d'offres a été fixé à 7, nombre suffisant pour assurer une concurrence réelle dans ce secteur d'activité et un nombre supérieur augmenterait inutilement le coût de la phase de contractualisation par soleil ainsi que le délai de passation du marché. Soleil procédera à l'analyse et à la sélection des candidatures conformément aux critères suivants: - capacité professionnelle - capacité économique et financière - conformité administrative.

IV.1.3) **Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue**

IV.2) **Critères d'attribution**

IV.2.1) **Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères suivants des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier, ou dans le document descriptif

IV.2.2) **Enchère électronique**

Une enchère électronique sera effectuée: non

IV.3) **Renseignements d'ordre administratif**

IV.3.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur:**

AFFAIRE 003/2012-AD

IV.3.2) **Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché**

non

IV.3.3) **Conditions d'obtention du cahier des charges et de documents complémentaires ou du document descriptif**

IV.3.4) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**

2.3.2012 - 12:00

IV.3.5) **Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés**

IV.3.6) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation**

anglais. français.

Autre: Les candidatures reçues après cette date et cette heure mais émises avant le 2.3.2012, cachet de la poste ou du transporteur faisant foi, seront prises en compte.

IV.3.7) **Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

IV.3.8) **Modalités d'ouverture des offres**

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) **Renouvellement**

Il s'agit d'un marché renouvelable: non

VI.2) **Information sur les fonds de l'Union européenne**

VI.3) **Informations complémentaires**

De plus les marchés du synchrotron soleil ne sont pas soumis au code des marchés publics.
Les candidatures pourront toutefois être envoyées par courrier en 3 exemplaires avec la mention "AAPC
fourniture d'un miroir pour la ligne rock - affaire 002/2012-AD - ne pas ouvrir".
Origine des fonds: CNRS, CEA, collectivités territoriales (CRIF, CG91, Région Centre...).

VI.4) **Procédures de recours**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal administratif de Versailles
56 avenue de Saint-Cloud
78011 Versailles Cedex
FRANCE
E-mail: Grefte.ta.versailles@juradm.fr
Téléphone: +33 139205400
Fax: +33 130211119

VI.4.2) **Introduction des recours**

Précisions concernant les délais d'introduction des recours: Application de l'article 24 de l'ordonnance numéro 2005-649 du 5.6.2005, article 46 du décret numéro 2005-1742 du 30.12.2005 (informations disponibles sur le site internet www.justice.gouv.fr).

VI.4.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours**

VI.5) **Date d'envoi du présent avis:**

25.1.2012